

D E L I B E R A T I O N SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers : 37

En exercice : 3

: 37 : 33 Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 29/03/2018

Présents Pouvoirs

2

Votants

: 35

Le 5 avril 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés: Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

<u>Assistaient</u>: Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI.

<u>OBJET</u>: FINANCES - Budget Assainissement Collectif – Compte de gestion 2017, Compte administratif 2017 et affectation du résultat de fonctionnement 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le vote de l'organe délibérant du compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos.

Il convient d'élire un président de séance lors de l'approbation du compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement collectif, dressé par le président de l'EPCI, dans la mesure où il ne peut pas prendre part au vote.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, une telle désignation fait l'objet d'un vote à bulletin secret. Toutefois, la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, permet au conseil communautaire, s'il le décide à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret. Un vote à main levée peut donc être décidé à l'unanimité.

Vu le CGCT et notamment ses articles L5211-1, L2121-14, L2121-31, L1612-12 et suivants

Présentation du compte administratif 2017 et de ses résultats du budget annexe de l'assainissement collectif (budget en Hors Taxe) :

		Investissement	Fonctionnement
1	Résultat de clôture de l'exercice 2016	975 082,07	1 526 677.33
2	Affectations 2016 faites en 2017		0,00
3	Recettes 2017	1 326 198,36	3 325 437,60
4	Dépenses 2017	- 2 387 633,99	- 2 347 056,19

5	Résultat 2017	- 1 061 435,63	978 381,41	
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2017)	- 86 353,56	2 505 058,74	
7	Recettes Reports 2018	1 425 700,00		
8	Dépenses Reports 2018	- 902 900,00		Disponible repris au BP 2018 c/R002
9	Résultat corrigé des restes à réaliser	436 446,44	2 505 058,74	2 505 058,74

M. Bernard GRISON, Président de la CCDSV quitte la salle.

La commission des finances entendue le 22 mars 2018,

Vu le document joint en annexe à la présente délibération et présenté au conseil communautaire du 5 avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité (par 34 voix, président sorti) :

✓ D'ACCEPTER, par un vote à l'unanimité, de désigner le président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2017 du Budget annexe de l'Assainissement Collectif, par un vote à main levée;

En l'absence du président sorti, le Conseil communautaire élit à l'unanimité M. Etienne SERRAT comme président de séance.

- ✓ **D'APPROUVER** le compte de gestion du Budget Assainissement Collectif, dressé par Madame la Trésorière de Trévoux pour l'exercice 2017 ;
- ✓ DE DECLARER que le compte de gestion du Budget Assainissement Collectif dressé pour l'exercice 2017 est visé et certifié conforme au compte administratif du Budget Assainissement Collectif présenté par l'ordonnateur ;
- ✓ **D'ADOPTER** le Compte Administratif du Budget Assainissement Collectif de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée pour l'exercice 2017 ;

Le président, M. Bernard GRISON revient et repend la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité (par 35 voix) :

- ✓ **DE DECIDER** de reprendre les résultats de 2017 dans le budget primitif 2018 du Budget Assainissement Collectif comme suit :
 - au compte D001 en dépenses d'investissement le déficit 2017 pour un montant de 86 353,56 € :
 - au compte R002 en recettes de fonctionnement l'excédent 2017 pour un montant de 2 505 058,74 €.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 12 AVR. 2018 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180504-2018C15-FI

Affichage le: 1 2 AVR. 2018

A Trévoux, le 5 avril 2018

Le Président, Bernard GRISON